

L'Europe fait des économies sur les profs de langues

COMMISSION Travailler pour les institutions européennes n'est pas toujours une sinécure. La preuve par les 150 formateurs en langues externalisés

► Externalisés depuis 2004, les professeurs de langues des institutions européennes dénoncent la précarité de leur situation. ► Recrutés par des écoles de langues en contrat avec la Commission, ils les accusent de créer un dumping social.

Travailler pour l'Union européenne, c'était un rêve... C'est pour ça que je suis venue en Belgique. Jamais je n'aurais pu imaginer que cela se passerait comme ça. Entre deux phrases, le souffle court, Sonia* tente de contenir son émotion : « J'ai honte d'aller travailler tous les jours pour les institutions européennes et de ne pas avoir assez d'argent pour vivre correctement. » Recrutée il y a deux ans par le CLL, la principale école de langue contractante de la Commission européenne, la jeune femme est à bout de nerfs depuis la fin de l'année 2016, après qu'une de ses collègues a souffert d'un malaise cardiaque. « Ça lui est arrivé après plusieurs semaines de stress intense, avec un surplus d'heures de travail et une rémunération toujours trop basse » explique Sonia, qui a depuis lancé un mouvement de contestation avec d'autres formateurs en langue des institutions européennes.

Au total, ce sont environ 150 professeurs indépendants qui enseignent leur langue maternelle à quelque 11.000 fonctionnaires et contractuels européens chaque année, à Bruxelles et au Luxembourg.

Attirés par l'éclat d'une Union européenne à l'apparence prospère, ces formateurs en langue ont émigré des quatre coins du continent vers sa capitale, portant dans leurs bagages leurs diplômes et années d'expérience dans l'enseignement. Mais dans l'ombre des hauts immeubles du quartier Schuman, les espoirs d'une carrière européenne se sont rapidement assombrés. « En réalité, nous n'avons aucun lien avec les institutions », explique Françoise, professeur de français depuis 2013 au Parlement européen. Il est clairement stipulé qu'elles ne sont pas notre employeur, que nous dépendons uniquement des écoles de langues. Nous n'avons même pas le droit d'utiliser leurs photographies... »

« Les jouets du système »

Françoise et ses collègues déplorent ce manque de considération, d'autant que « la Commission impose à ses contractants des conditions très strictes pour le recrutement des professeurs ». Tous les quatre ans, c'est aux écoles de langue qui ont remporté l'appel d'offres de la Commission qu'il revient de recruter ces formateurs indépendants, en principe hautement qualifiés. Principal partenaire des institutions depuis 2013, le CLL (une ASBL associée à l'Université Catholique de Louvain) offrait, jusqu'en février dernier, une rémunération brute horaire de 31 euros à ses professeurs. Une fois les cotisations sociales, impôts et frais de dossier prélevés de sa paye, Sonia, qui facture ses prestations via une société d'interim, s'en sort avec un peu plus de 1.000 euros nets par mois. Un revenu trop précaire, qu'elle at-



Chaque année, 150 professeurs indépendants enseignent leur langue maternelle à quelque 11.000 fonctionnaires et contractuels européens.

© LALSACE/DENIS SOLLIER.

RÉMUNÉRATIONS ET CONDITIONS

Un dialogue possible, mais...

L'Alliance française, qui gère le contrat européen obtenu par le consortium AEM, rémunère ses professeurs de langues aux institutions européennes 29 euros brut par heure de cours. Chacune de ces heures est ensuite facturée un peu plus de 40 euros par l'Alliance française à la Commission européenne. La différence entre les deux montants (une dizaine d'euros par heure) sert, d'après l'Alliance, à financer une offre de services mis à disposition dans le cadre du contrat par les autres membres du consortium AEM (gabarits de cours, plateforme numérique...). En plus de ce « service client » (les cours de français), le consortium percevait un montant forfaitaire, non communiqué, qui couvrirait ses « charges transversales » (frais de fonctionnement). Le montant global du contrat conclu entre la Commission européenne et l'Alliance française n'a pas non plus été rendu public. De son côté, un professeur qui enseigne 20 heures par semaine (un équivalent temps plein, compte tenu des heures de préparation et de correction, non rémunérées) gagne un peu plus de

2.000 euros brut par mois. Selon qu'il soit indépendant ou qu'il facture ses prestations via la Smart ou une société d'interim, son salaire net oscille entre 1.000 et 1.500 euros.

Conditions de travail. En plus de cette rémunération qu'ils jugent insuffisante au vu de leurs qualifications et années d'expérience, les professeurs critiquent également plusieurs de leurs conditions de travail. Telles les semaines d'interruption de travail, non payées, entre les sessions de cours (trois fois par an) et certaines clauses du contrat-cadre qu'ils signent avec l'école de langues. Lequel prévoit notamment une amende de 50 euros en cas d'annulation d'un cours à la dernière minute par un professeur ainsi que la possibilité pour l'école de mettre fin au contrat d'un professeur, sans préavis, si son taux de satisfaction auprès des élèves en fin de session est inférieur à 70 %. Ces mesures émaneraient, selon les écoles, du cadre prévu par l'appel d'offres de la Commission, mais « dans les faits, l'Alliance française agit de manière souple, à l'intérieur de ce cadre strict, et favorise la possibilité de dialogue avec ses professeurs », assure son directeur.

C.V.R.

tribue directement aux appels d'offres de la Commission, qui « tendent à tirer les prix vers le bas, ce qui se répercute ensuite sur nos honoraires ».

Le cas de l'Alliance française de Bruxelles-Europe est le dernier exemple en date. Depuis le mois de mars, les cours de français aux institutions européennes sont organisés par cette ASBL, chef de file du consortium AEM qui a remporté le dernier appel d'offres de la Commission. Le hic, c'est que les professeurs de français sont désormais rémunérés 29 euros de l'heure, soit 2 euros de moins qu'ils ne l'étaient au CLL. Le directeur de l'Alliance française à Bruxelles, Jean-Claude Crespy, assure pourtant ne pas avoir cédé à la concurrence et n'avoir eu aucune connaissance du budget remis par le CLL à la Commission : « Nous avons uniquement fait nos calculs en fonction de notre équilibre budgétaire, de notre fonctionnement interne et de ce que nous pouvions offrir aux professeurs ». D'après lui, c'est surtout la qualité pédagogique de son offre que la Commission européenne a appréciée : « Certes, il y a une compétition au niveau du prix, mais également au niveau de la qualité des cours. Et c'est ce sur quoi nous avons insisté en répondant à l'appel d'offres. » Lisa, une des

professeurs de français désormais « engagée » par l'Alliance française, ne l'entend pas de cette oreille et reste convaincue que les écoles de langues se livrent une guerre des prix, dont les grands perdants sont les professeurs : « Le directeur prétend qu'il n'était pas au courant du montant de notre rémunération au CLL, mais personne parmi les professeurs n'y croit. Vous êtes les jouets du système », voilà

ce qu'il nous a dit pour se justifier de la situation. »

Externaliser pour mieux économiser

Sonia, Françoise et Lisa sont les dernières héritières d'une lutte menée, depuis une vingtaine d'années, par les professeurs de langues pour faire valoir leur statut au sein des institutions européennes. Fin des an-

nées nonante, la commission budgétaire du Parlement européen envisage de réduire certains effectifs et les professeurs de langues, engagés à l'époque par le recrutement des futurs professeurs. Cet accord est la première pierre de leur externalisation, entièrement érigée en 2004 sous la réforme de la fonction publique européenne. Cette réforme (couramment appelée la « réforme Kincock », du nom du commissaire

Conseil, qui garantit le maintien du statut des professeurs de langue en exercice, mais prévoit le recours à des prestataires de service externes pour le recrutement des futurs professeurs. Cet accord est la première pierre de leur externalisation, entièrement érigée en 2004 sous la réforme de la fonction publique européenne. Cette réforme (couramment appelée la « réforme Kincock », du nom du commissaire

européen qui la portée) aura pour conséquence le licenciement de tous les professeurs de langue contractuels, faisant fi des promesses faites six ans plus tôt.

Le recours à des appels d'offres a, depuis, permis à la Commission « de recruter des sociétés qui proposent un prix intéressant, afin de répondre aux restrictions financières du personnel imposées par les Etats membres et le

Parlement » explique Maria Glowacz, vice-présidente du syndicat européen Renouveau et Démocratie. Selon Georges Vlandas, président d'un autre syndicat de la fonction publique européenne (Union for Unity - U4U), les Etats membres pousseraient la Commission à réduire les effectifs des institutions afin que celles-ci « se concentrent sur des tâches nobles ». Parmi la poignée d'emplois « secondaires »,

dès lors relégués à la sous-traitance et aux lois de la concurrence, on retrouve également les chauffeurs, les agents de sécurité, des traducteurs, le personnel d'entretien et de restauration des institutions européennes.

C'est en 2005 que l'eurodéputé belge socialiste, Marc Tarabella, a pris connaissance de la condition de ces prestataires de services. A l'époque, il avait publiquement soutenu le droit de

seignés huit heures par jour, pendant trois semaines. Quand on en arrive là, on est aux limites de l'humain. Le métier d'enseignant, surtout au sein des institutions, avec un public de "haut niveau", ça ne devrait pas être plus de vingt heures par semaine. En France, c'est quatorze heures, et ça se justifie. »

Malgré le goût amer qu'il conserve de cette expérience, il estime que « le travail dans les institutions européennes, c'est ce qu'on peut faire de mieux en tant que formateur. Les ambitions officielles de multilinguisme de l'UE sont extrêmement respectables. Et malgré les problèmes et la frustration, je sais que je ne retrouverai jamais l'équivalent de ce travail ». ■

CLARA VAN REETH

* Les prénoms ont été modifiés à la demande des personnes concernées.

la Smart Contre « l'ubérisation des métiers intellectuels »

Cours particuliers, prestations pour des écoles de langues et formations en entreprise : la Smart compte de plus en plus de professeurs de langues parmi ses clients. « C'est une augmentation progressive et soutenue depuis environ sept ans », note Roger Burton, attaché à la direction de la coopérative.

Il y a un peu moins d'un an, la Smart décidait de créer l'ASBL « Formateurs associés », spécialement dédiée aux prestations d'enseignement, auxquelles elle permet une exonération de la TVA.

Préoccupée par le phénomène grandissant de « l'ubérisation des métiers intellectuels, tels ceux de la formation », la Smart voulait soutenir les professeurs de langues pour une meilleure régulation de leur situa-

tion : « Nous avons constaté des moyennes salariales assez basses et nous ne souhaitons pas devenir des cache-misère. »

Parmi les écoles concernées, CLL, la principale école de langues contractant avec la Commission européenne. Selon Roger Burton, celle-ci aurait « mal digéré » l'intervention de la Smart : depuis septembre, CLL impose désormais à ses formateurs de facturer leurs prestations via la société d'interim Tentoo. L'administrateur délégué de CLL, Marc Vandenhoute, se défend de toute irrégularité et appuie de son côté sur les nombreuses contraintes auxquelles son école doit répondre : « Ces contrats européens sont passionnants mais très exigeants en termes de volume, de qualité et d'horaire des cours. Et quand vous partici-

C.V.R.

le prof « Des conditions proches de l'illégalité »

Quand j'ai compris que je n'aurais pas à survivre sur le plan financier, j'ai décidé de mettre fin à ma collaboration avec CLL. » Huit mois après son départ, Jérôme Arfi n'a toujours pas digéré la pilule de ses quatre années passées à enseigner le français au sein des institutions européennes. « Le stress de la situation matérielle devenait du surmenage, poursuit-il. Pendant quatre ans, je n'ai jamais réussi à gagner ma vie avec mes revenus, je devais régulièrement compenser avec mes économies. » Pour « compenser », cet ancien professeur, aujourd'hui retourné vivre en France, a aussi joué avec le système : « J'ai triché pendant quatre ans en restant dans le régime des indépendants français, ce qui me permettait de payer beaucoup moins de charges sociales. » Des « magouilles » de ce genre,



Jérôme Arfi a passé quatre années à enseigner le français au sein des institutions européennes. © D.R.

ils seraient plusieurs professeurs étrangers, « entre deux pays, entre deux systèmes », à en user. « Une de mes collègues françaises avait le même statut que moi, mais elle ne déclarait aucun revenu. Elle ne payait donc aucune charge sociale, ni en France, ni en Belgique. C'est malheureux, mais on est bien obligé de trouver des façons de s'en sortir », regrette l'homme de 57 ans, conscient que « le résultat, c'est que ça pénalise l'Etat belge et la sécurité sociale ».

« Pas un commerçant »

Comme ses anciens collègues, Jérôme conteste le statut d'indépendant qui leur est imposé : « Un enseignant n'est pas un commerçant, s'il le devient c'est qu'il n'est plus un enseignant. Lété dernier, pour gagner plus d'argent, j'ai en-

seigné huit heures par jour, pendant trois semaines. Quand on en arrive là, on est aux limites de l'humain. Le métier d'enseignant, surtout au sein des institutions, avec un public de "haut niveau", ça ne devrait pas être plus de vingt heures par semaine. En France, c'est quatorze heures, et ça se justifie. »

Aujourd'hui pour Jérôme, le métier de prof de langues, « c'est terminé ». Malgré le goût amer qu'il conserve de cette expérience, il estime que « le travail dans les institutions européennes, c'est ce qu'on peut faire de mieux en tant que formateur. Les ambitions officielles de multilinguisme de l'UE sont extrêmement respectables. Et malgré les problèmes et la frustration, je sais que je ne retrouverai jamais l'équivalent de ce travail ». ■

C.V.R.

LESBRÈVES

Cours d'EPC : le formulaire est validé

Un après le primaire, une éducation à la philo & citoyenneté (EPC) sera introduite en septembre prochain dans le secondaire des réseaux officiel et libre non confessionnel. Les écoles concernées sont en train de demander aux parents de faire leur choix et leur ont communiqué un document établi sur base d'une circulaire émise par la Communauté française, à rendre à l'école pour le 8 juin. Le Centre d'action laïque (CAL) a jugé tendancieuse la présentation de ce document et a saisi le Conseil d'Etat en extrême urgence, pour lui demander d'annuler la consultation en cours. Le Conseil d'Etat a tranché ce mardi : il rejette l'extrême urgence invoquée par le CAL et ne considère pas que le document soit tendancieux. La consultation peut donc se poursuivre. (P.Bn)

PIRATAGE INFORMATIQUE Cumuleo et Anticor ciblés

Après Ecolo, le site Cumuleo et l'association Anticor ont été la cible de tentatives de piratage informatique. « Cela fait plusieurs semaines que je reçois des spams très ciblés comportant une pièce jointe », a expliqué mardi Christophe Van Gheluwe, fondateur de Cumuleo. Anticor a aussi été ciblée. « Je vous confirme que des e-mails usurpant l'identité de responsables d'Anticor France ont été utilisés comme hameçon sur info@anticor.be, notre boîte partagée pour Anticor Belgique. Ils contenaient une pièce jointe à ouvrir », a indiqué un responsable de l'association par courriel. Les informations ont été transmises mardi matin à la Federal Computer Crime Unit. (b)

SÉNAT

La première réunion de la commission des poursuites est annulée

Les membres de la commission spéciale des poursuites du Sénat ont été informés de l'annulation de la première séance prévue le 9 juin. Motif : le refus de la commission des poursuites du parlement de la Communauté française de lever l'immunité parlementaire de Latifa Gahouchi (PS) dans le dossier de fraude et d'escroquerie dans les centres récréatifs aérés carolorégiens. Pour que la Justice puisse l'interroger, il faut lever son immunité dans toutes les assemblées où la députée siège : parlement de la Communauté française, parlement wallon et Sénat. Etant donné que l'assemblée communautaire a refusé de lever son immunité, les autres parlements ne doivent plus s'exprimer sur cette question. (b)

SANTÉ

Le tabac tue 7 millions de personnes par an

La consommation de tabac tue plus de 7 millions de personnes chaque année dans le monde contre quelque 4 millions au début du siècle, a alerté mardi l'Organisation mondiale de la Santé. Le tabagisme représente aussi un lourd fardeau économique pour la planète : son coût (en termes de dépenses de santé et de perte de productivité) est estimé à 1.250 milliards d'euros, soit 1,8 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. En outre, la culture du tabac est partiellement responsable de la déforestation : un arbre est perdu pour chaque 300 cigarettes. (b)